HOTELIERS
RESTAURATEURS
CAFETIERS
DISCOTHEQUES
FERMES AUBERGES

GMHR du haut-rhin

Déclaration d'activité N °: 42-68-01532-68

BULLETIN D'INSCRIPTION PERMIS DE FORMER

CONVENTION DE FORMATION SIMPLIFIEE

Entre les soussignés :
Le **G**roupement des **M**étiers de l'**H**ôtellerie **R**estauration du Haut Rhin représenté par :
Monsieur Christophe GUILLO, Directeur et

Veuillez compléter le bulletin avec *Nom et Prénoms* en lettres majuscules, merci !!

ENTREPRISE : Enseigne : _____ Convention Coll. : Rest. Traditionnelle ❒
Raison sociale : _____ Rest. Rapide ❒
Siret: _____ Autre (préciser) ❒
_____
N° _____ Rue : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tél. :_____ Email : _____

PARTICIPANT :
Monsieur ❒ Madame ❒ Nom de naissance : _____
Date de Naissance : …. / …. / ….. Nom d'usage : _____
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____
N° sécurité sociale (mention obligatoire) : _____
N° _____ Rue : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Port : _____ Email _____

Est conclue la convention suivante en application des dispositions de la partie VI du Code du Travail portant sur l'organisation de la **F**ormation **P**rofessionnelle **C**ontinue dans le cadre de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie.

Le **C**entre de **F**ormation **C**ontinue des **M**étiers de l'**H**ôtellerie et de la **R**estauration du Haut Rhin organise l'action de formation :

Intitulé du stage : **PERMIS DE FORMER Initial** **- Formation INTER en présentiel**

Dates session : _____ **Durée :** 14 Heures sur 2 Jours

Coût du stage : **420 € HT** par personne 420 € HT

Frais de dossier : _____ € HT par personne _____ € HT

(40 € HT pour Non Adhérent UMIH du Haut-Rhin) **Total :** _____ € HT

TVA (20 %) : _____ €

Total : _____ € TTC

Lieu : 5 rue de la Gare 68000 COLMAR

Sanction du stage : Attestation de Stage

1/ Si votre entreprise adhère à un Fond d'Assurance Formation ou à tout autre organisme gestionnaire des Fonds de Formation :
Indiquez ci-dessous son nom et son adresse :
_____

2/ L'entreprise reconnaît avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de ventes (Au verso)

Fait à :_____ Le Directeur (Christophe GUILLO)
L'entreprise (Signature et Cachet)

MAJ 14/11/2025

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

INSCRIPTION

Le **Bulletin d'Inscription – Convention de Formation Simplifiée GMHR du Haut Rhin permet une inscription ferme**
Le nombre de participants est limité
Les inscriptions seront prises dans l'ordre de réception au GMHR du Haut Rhin

TARIFS

Tous nos prix sont affichés hors taxes - Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur

FRAIS DE DOSSIER ANNUEL

40 € HT Pour les **Non -Adhérents** à l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH)

FACTURATION - RÈGLEMENT

Le règlement de la facture est à effectuer à réception par chèque à l'ordre du GMHR du Haut Rhin

Tout stage commencé est dû intégralement
Les frais d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans nos tarifs
Une convention, les attestations et certificats de stage et la documentation sont transmis à l'entreprise à l'issue du stage

DESISTEMENT - REPORT - ANNULATION DE STAGE

DESISTEMENT OU ANNULATION sur l'initiative de l'entreprise

Toute annulation ou report de stage doit nous parvenir par écrit au plus tard 20 jours avant la date d'ouverture du stage
Moins de 20 jours avant le début du stage : **25 %** du montant du stage restera acquis au GMHR du Haut Rhin
A titre de dédommagement
Moins de 15 jours avant le début du stage : **50 %** du montant du stage restera acquis au GMHR du Haut Rhin
A titre de dédommagement, sauf cas de force majeure
Pour tout désistement intervenant **moins de 10 jours avant le début du stage**, ainsi que toute interruption en cours de session
La **totalité** du prix du stage sera exigé

L'entreprise a la possibilité jusqu'à l'ouverture du stage de remplacer un stagiaire défaillant par un autre
Le client ayant une convention avec un organisme financeur s'engage à nous communiquer les modalités d'exécution
De la dite convention ainsi que les coordonnées de l'organisme

REPORT OU ANNULATION sur l'initiative du GMHR du Haut Rhin

Le GMHR du haut Rhin se réserve le droit, en cas de faible participation ou en cas de force majeure,
De reporter ou d'annuler toute session de formation
En cas de report les dédommagements prévus en cas de désistement ou d'annulation sur l'initiative de l'entreprise
Ne s'appliquent pas.

LITIGES

Pour tout litige, seul le tribunal de COLMAR est compétent.

INSCRIPTIONS – RENSEIGNEMENTS

Audrey BECKER – Assistante Administrative et Commerciale
UMIH du Haut Rhin
5 Rue de la Gare - 68000 COLMAR
Tél. : 03 89 30 80 00 - Fax 03 89 30 80 01
Courriel : abecker@gmhr-hautrhin.com ou infofc@gmhr-hautrhin.com

Site INTERNET : **www.gmhr-hautrhin.com**